

## **Discours de Jacques Guérin - vœux de l'Ordre des vétérinaires – 7 janvier 2026**

Madame la directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale,

Mesdames les Sénatrices,

Madame la Directrice générale de l'Alimentation,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités et fonctions,

Chères Consœurs, Chers confrères,

La santé animale sort de l'année 2025 éprouvée par une actualité sanitaire récurrente dense - j'évoque l'influenza aviaire hautement pathogène, la fièvre catarrhale ovine, la maladie hémorragique enzootique ou la tuberculose - ainsi que par une épizootie émergente d'ampleur sur le territoire national, la dermatose nodulaire contagieuse bovine.

Il est prématuré d'établir un bilan ; ce temps important viendra. Les vétérinaires revendiquent d'y être associés. Le temps de l'action permet cependant d'entrapercevoir les signifiants de cette crise sanitaire majeure et de les contextualiser au regard des alertes ou des attentes exprimées par les vétérinaires, parfois depuis plusieurs années.

Permettez-moi d'abord de remercier et de dire combien je suis admiratif de l'engagement des vétérinaires au service de santé animale et de la santé publique, qu'ils soient praticiens du secteur privé, parfois sans activité significative en production animale, qu'ils soient de la fonction publique ou territoriale, qu'ils soient chercheurs ou experts du secteur public ou privé, vétérinaires sapeurs-pompiers ou du service de santé des Armées. Je n'oublie pas, bien évidemment, l'ensemble des acteurs constructifs qui par leurs compétences complémentaires ou leurs expertises, forment le collectif scientifique sur lequel s'est appuyé la stratégie sanitaire d'éradication.

Je réitère mon soutien plein et entier aux décisions que Madame la ministre a courageusement prises après avis du « parlement du sanitaire ». J'ai pris position publiquement fin août dernier, ma position n'a pas varié !

Tout particulièrement, je souhaite remercier, pour leur investissement au cœur de la crise médiatique vétérinaire de décembre, Stéphanie Philizot, présidente de la SNGTV, David Quint, président du SNVEL, Jean-Yves Gauchot, président de la FSVF mais aussi le Professeur émérite Jeanne Brugère-Picoux. Avec nos équipes respectives, nous avons vécu un moment unique, intense, inhabituel, assurément fédérateur, un moment qui donne du sens à notre engagement professionnel.

Le premier signifiant, le plus marquant, est la violence. Elle s'est exprimée par des incivilités, des messages haineux, des agressions ou des sous-entendus malsains envers les vétérinaires et leur famille, parfois leurs enfants, de la part de certains éleveurs, de certains de leurs représentants syndicaux, surtout de la part d'internautes. Elle s'est exprimée dans les médias, via les réseaux sociaux. Elle est entretenue par des obédiences politiques aux arrière-pensées populistes, souverainistes, complotistes ou antivax.

Madame la Directrice générale, la santé des vétérinaires au travail est déjà un sujet d'une grande sensibilité comme le démontre une enquête sociologique française récente. Il convient de ne pas surajouter à ce mal-être la violence envers les soignants dont l'engagement même

## **Discours de Jacques Guérin - vœux de l'Ordre des vétérinaires – 7 janvier 2026**

est d'être au service des animaux, de leur santé, de leur bien-être, in fine de la santé publique et de la sécurité sanitaire des aliments. La relation entre le vétérinaire et le détenteur d'un animal se construit nécessairement sur la confiance, sur la durée. Il est le vétérinaire de famille !

Je forme le vœu que cette relation précieuse soit protégée par l'Etat au même niveau que pour les soignants de santé humaine.

Je tiens à remercier les soutiens apportés aux vétérinaires par le Président de la FNSEA, la Présidente des JA, le Président de Chambre d'agriculture France et le Président de la FNGDS. Je ne peux pas en dire autant de deux autres syndicats agricoles dont l'ambiguïté en fait les acteurs sinon les complices de ces violences.

Le deuxième signifiant remet en cause la médecine vétérinaire basée sur les sciences. Un parallèle est à faire naturellement avec la crise COVID-19. Les mêmes ressorts sont exploités sur le terreau fertile de l'inculture scientifique. La parole scientifique d'un expert a finalement moins de poids que le dernier des influenceurs pérorant des fake-news sur les réseaux sociaux...

Les pseudo-sciences sont portées au rang de référence alors qu'elles sont dans l'incapacité de démontrer par des méthodes rigoureuses et robustes, un quelconque bénéfice pour l'animal... Bienvenue dans l'univers des croyances, des charlatans et autres bonimenteurs, le retour des empiriques : l'obscurantisme gangrène le pays de Pasteur, le pays fondateur des premières écoles vétérinaires.

Donner au détenteur d'un l'animal ce qu'il veut, ce qu'il veut entendre ou ce qu'il prétend lui être dû parce qu'il sait mieux que tout le monde, plutôt que de le confronter à la réalité du vivant et de ses limites, n'est pas établir un diagnostic vétérinaire dans l'intérêt de l'animal, de son détenteur et de la santé publique mais un acte de facilité, de compromission.

Madame la Directrice générale, la France ne peut se résoudre à une telle dérive : l'éducation, l'enseignement et la communication sont à renforcer.

Je forme le vœu que les médecines vétérinaires dites « alternatives » fassent l'objet d'une analyse critique sous l'angle du bénéfice/risque envers les animaux et la santé publique vétérinaire. Je forme le vœu qu'elles ne soient pas soutenues par des subventions d'Etat, ni des collectivités territoriales, ni par les organisations professionnelles agricoles ou vétérinaires, dès lors qu'elles vont à l'encontre des politiques sanitaires de l'Etat, de l'intérêt des animaux, de l'intérêt général. Un inventaire est à faire !

Je forme le vœu que le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires porte des initiatives dès 2026 au sein d'un consortium d'intérêts, dans une approche « Une seule Santé » de promotion de la parole scientifique.

En tout état de cause, le Conseil national de l'Ordre assumera l'action disciplinaire à l'encontre de ceux des vétérinaires dont l'exercice repose sur autre chose que des bases scientifiques reconnues. Là aussi, un inventaire est à faire !

Après ces constats immédiats, il me semble que la Dermatose nodulaire contagieuse pose la question de l'avenir du modèle sanitaire français qui a su juguler les grandes maladies des troupeaux, donnant à la France un statut sanitaire d'excellence. N'est-il pas finalement victime

## **Discours de Jacques Guérin - vœux de l'Ordre des vétérinaires – 7 janvier 2026**

de ses succès passés donnant l'impression à certains de la normalité, d'avoir atteint un état de satisfaction, oubliant les efforts et les sacrifices consentis par des générations d'éleveurs et finalement occultant l'incertitude permanente en matière de biologie alors que les risques sanitaires n'ont jamais été aussi présents ?

Si l'adhésion collective s'effrite au profit de stratégies guidées par les seuls intérêts particuliers s'appuyant sur l'état de la science pré-pasteurienne, alors le modèle sanitaire français tombe. Une partie des élevages français n'est pas résilient face aux maladies virales des troupeaux. Le repli sur soi n'y changera rien !

Les quatre piliers du sanitaire - Etat, éleveurs, vétérinaires, laboratoires d'analyse – ont un immense défi à relever : adapter le modèle sanitaire français à l'évolution des enjeux sanitaires, à l'intensité des risques qui pèsent sur la souveraineté alimentaire de la France. En cela Madame la ministre, a été visionnaire en lançant les Assises du sanitaire début 2025.

Je forme le vœu que la dynamique soit relancée très rapidement en se focalisant sur le socle commun. Il s'agit en l'espèce de retrouver les conditions d'un modèle sanitaire reconnu et accepté par les éleveurs et les filières, basé sur les acquis de la science, opposable en temps de crise et financé.

Ceux qui s'opposent devront être responsabilisés face aux risques qu'ils font encourir aux autres, notamment par leurs comportements irresponsables.

Au surplus, l'expérience acquise depuis plusieurs années est précieuse quant aux outils dont les gestionnaires de crise et les vétérinaires ont besoin pour être efficents.

Je forme le vœu que l'idée de créer une force d'action rapide vétérinaire permettant de projeter des moyens opérationnels notamment dans les territoires sous dotés en ressources vétérinaires, soit explorée.

Disposer d'un système d'information fluidifiant la relation entre les acteurs du sanitaire, notamment entre l'Etat, les services déconcentrés et les vétérinaires sanitaires est une nécessité absolue. Identifier et localiser les animaux à vacciner, tracer les actions, matérialiser la dynamique de déploiement du plan d'action, diffuser les informations aux vétérinaires sanitaires en temps réel sont des éléments de gestion de crise dont nous devons disposer.

La Direction générale de l'Alimentation soutient le système d'information CalypsoVet piloté par la profession vétérinaire. CalypsoVet a fait ses preuves dans la gestion de la crise IAHP. Il est arrivé à maturité dans la gestion de crise FCO/MHE.

Je forme le vœu d'en faire un outil au service du modèle sanitaire français, toutes espèces confondues, en l'élargissant aux filières petits ruminants, porcine, avicole, aux abeilles... mais aussi et il ne faut pas l'oublier aux équidés et aux animaux de compagnie. La profession vétérinaire mobilise les organisations professionnelles concernées pour conduire la phase expérimentale d'un projet de Réseau d'Epidémiologie Surveillance pour Animaux de Compagnie. Les résultats seront exposés fin 2026.

Madame la Directrice générale, je n'ose imaginer l'émergence d'une crise sanitaire touchant les animaux de compagnie, touchant potentiellement l'animal, membre de la famille d'un foyer français sur deux. Je forme le vœu de votre soutien aux initiatives portées par la profession vétérinaire en étroite coopération avec vos services.

## **Discours de Jacques Guérin - vœux de l'Ordre des vétérinaires – 7 janvier 2026**

Au-delà des outils, notre modèle sanitaire français mobilise des vétérinaires privés ancrés au cœur des territoires et disposant d'une habilitation sanitaire qui les engage en temps de crise sanitaire mais aussi et désormais principalement au titre de la surveillance événementielle. Encore faut-il disposer d'une démographie vétérinaire suffisante et harmonieusement répartie sur tout le territoire national, y compris dans les territoires ultra-marins.

Les politiques publiques mises en œuvre depuis 2020 produisent leurs premiers effets. Ils sont encourageants alors que leur pleine puissance sera atteinte d'ici quatre ans. La question n'est plus celle du nombre de diplômés vétérinaires inscrits au tableau de l'Ordre des vétérinaires par l'effet combiné de la capacité à diplômer des cinq écoles vétérinaires françaises et des flux européens entrants, mais celle de l'installation cohérente de ces vétérinaires diplômés sur tous les territoires et leur maintien. Les politiques incitatives des collectivités territoriales portent là aussi leurs fruits dès lors que le sujet est pris en compte et traité. Il s'agit bien d'établir en engagement fort et durable par territoire entre les vétérinaires, les éleveurs et les collectivités territoriales. Le ministère de l'Agriculture soutient financièrement une action dont l'objet est de maintenir un maillage vétérinaire au service des élevages, pilotée conjointement par Chambre d'agriculture France et le Conseil national de l'Ordre, en étroite collaboration avec les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. Cette action est nécessaire pour soutenir les initiatives au plus près des besoins des territoires.

Madame la ministre m'a contacté récemment au sujet du Gers. Le Gers est un département que nous savions à risque. C'est l'exemple type d'un département dont la fragilité du maillage vétérinaire est connue mais dans lequel les conditions ne sont pas réunies pour construire une réponse collective adaptée. Dès lors, le département subit le risque sanitaire sans réelle capacité à agir efficacement.

La Direction générale de l'Alimentation a besoin de savoir département par département l'état des forces vétérinaires disponibles sans dépendre de la prise de conscience, ni de la bonne volonté des uns ou des autres.

Je forme le vœu de voir confier la mission aux préfets d'initier les cellules opérationnelles en cas de carence des acteurs du territoire. Madame la Directrice générale, ce constat renvoie à l'idée de disposer d'une force d'action rapide vétérinaire dans les départements en difficulté dès lors que la situation fait peser un risque sanitaire à l'ensemble du pays. Il est impératif de se projeter dans l'anticipation de la prochaine crise sanitaire.

Madame la Directrice générale, permettez-moi une incise pour vous dire mon inquiétude face aux initiatives de différents corps de métier autorisés par la loi à réaliser une liste limitative d'actes vétérinaires sous condition de compétences et qui profitant de ce périmètre légal d'exercice, s'en émancipent en réalisant des actes vétérinaires qui ne leur sont pas autorisés. Maintenir des vétérinaires dans tous les territoires, c'est aussi leur permettre un exercice professionnel de la médecine et de la chirurgie des animaux construit sur un ensemble d'actes équilibrés, rémunérateurs et pas seulement et uniquement leur faire assumer les actes contraignants voire non rentables.

Je forme le vœu que les accords établis en 2011 à l'issu des états généraux du sanitaire ne soient pas remis en cause.

Nous touchons là, Madame la Directrice générale au cadre règlementaire de l'exercice de la profession vétérinaire dont je forme le vœu qu'il évolue au même rythme que la société évolue, que les pratiques vétérinaires évoluent ou que les besoins des éleveurs ou de l'Etat évoluent.

## Discours de Jacques Guérin - vœux de l'Ordre des vétérinaires – 7 janvier 2026

Or les textes régissant la profession vétérinaire sont, disons-le, le parent pauvre du ministère de l'Agriculture. Ils n'existent qu'à l'état de rustines atomisées dans le code rural et de la pêche maritime ou dans le code de la santé publique, pour faire face à l'urgence, mais sans l'ambition ni l'envergure d'une loi vétérinaire rassemblant les textes qui lui sont propres. La télémédecine vétérinaire n'est toujours pas autorisée. L'évolution du dispositif consacrant le vétérinaire traitant unique de l'élevage, seul autorisé à établir un diagnostic vétérinaire sans examen préalable systématique de l'animal, bien entendu sous conditions, est repoussé d'année en année. Le texte rattachant le vétérinaire au conseil régional de l'Ordre de son lieu d'exercice principal plutôt qu'au siège de sa société alors que des sociétés d'ampleur nationale exercent désormais la médecine et la chirurgie des animaux, est toujours en attente, compliquant la tâche administrative de l'Ordre mais aussi celle des directions départementales de la protection des populations. Sans multiplier les exemples, je forme le vœu d'un calendrier clair d'aboutissement de ces différents textes. A ce titre, le Conseil national porte l'ambition d'une évolution concertée du code de déontologie. Je forme le vœu, Madame la Directrice générale, que vous confirmiez l'engagement pris par vos services d'une publication du décret portant le code de déontologie vétérinaire en 2027 et pourquoi pas d'une loi vétérinaire incluant dans son périmètre la biologie vétérinaire : Un beau challenge, un challenge pour l'Histoire !

Madame la Directrice générale, il est d'autres sujets pour lesquels je souhaite vous remercier du soutien du ministère de l'Agriculture.

Le premier concerne la financiarisation de la profession vétérinaire et ses incidences en matière d'indépendance professionnelle, de conflits d'intérêt et de gouvernance des sociétés d'exercice vétérinaire dont le capital est détenu minoritairement par un investisseur financier. Vous savez le contentieux qui oppose depuis 2018, l'Ordre des vétérinaires à ces sociétés, in fine à ces investisseurs, visant à dénoncer le contournement de la loi par des montages juridico-financiers sophistiqués. Si la doctrine d'emploi publiée par le ministère de l'Agriculture a pacifié le contentieux en France, elle n'a pas empêché la volonté de certains investisseurs de porter le contentieux auprès de la Commission européenne. Nous en sommes au stade de l'avis motivé. Merci Madame la Directrice générale du soutien fort et sans ambiguïté au cadre réglementaire applicable à la profession vétérinaire en France et de tenir l'affirmation qu'il est justifié et proportionné.

Je forme le vœu que la position du ministère de l'agriculture soit la position fermement défendue par la France auprès de la Commission européenne dont les critiques peuvent d'ailleurs s'étendre aux autres professions réglementées organisées en un Ordre – dont je salue la présence de leurs représentants – puisqu'elles visent entre autres la définition du professionnel exerçant. Soyons conscients que lâcher la profession vétérinaire pour protéger les autres professions libérales réglementées des mêmes risques, produira l'effet inverse de les exposer davantage aux mêmes critiques. Je forme le vœu que le gouvernement français maintienne le cap même si c'est au prix d'un contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne !

Madame la Directrice générale, vous avez juste avant Noël permis à l'association Vétérinaire pour Tous d'utiliser les fonds issus du plan de relance jusqu'à la fin de l'année 2026. La Fondation Brigitte Bardot a, de son côté, octroyé une subvention significative. Ces deux excellentes nouvelles consolident ce beau projet de médecine vétérinaire solidaire au bénéfice des animaux des détenteurs sans domicile fixe ou dont les moyens financiers ne permettent pas d'accéder aux soins vétérinaires. L'accès aux soins est un levier de cohésion sociale, tout particulièrement lorsqu'une vulnérabilité est partagée entre l'animal domestique et son

## **Discours de Jacques Guérin - vœux de l'Ordre des vétérinaires – 7 janvier 2026**

propriétaire. Prendre soin de l'un, c'est prendre soin de l'autre dans une approche « Une seule santé ». Madame la Directrice générale, il n'y a qu'une seule médecine, celle qui sauve des vies !

Avant de clore les vœux 2026, je tiens à vous informer de la décision prise par le Conseil national de l'Ordre de signer deux conventions dans les prochains jours :

La première convention a pour objet de fixer les axes prioritaires de collaboration entre la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains et le Conseil national de l'Ordre en déterminant les principes, les dispositions concrètes et les outils de ce partenariat.

La profession vétérinaire n'échappe malheureusement pas au fléau des violences sexuelles et sexistes. Il s'agit d'un engagement fort du Conseil national de se porter au soutien des vétérinaires et des membres des équipes soignantes, victimes de ces violences. L'engagement en signant ce partenariat est de faire comprendre que le Conseil national ne tolérera aucun comportement, aucune attitude qui serait repréhensible tant pénalement que disciplinairement. L'Ordre agira sur ces deux volets autant qu'il sera nécessaire de le faire !

L'autre convention prend la forme d'une charte d'engagement en faveur de la réserve opérationnelle entre le secrétariat général de la Garde Nationale et le Conseil national. Son objet est de promouvoir l'engagement de vétérinaires dans la réserve opérationnelle. Leur engagement est de consacrer une partie de leur temps, personnel, professionnel ou étudiantin, à la défense de la Nation.

A chacun de vous, dans le cadre vos responsabilités et de vos mandats électifs,

A chacun des vétérinaires et des étudiants vétérinaires,

A chacun des élus et des collaborateurs de l'Ordre des vétérinaires,

Je forme le vœu que 2026 vous garde en pleine santé,

Je forme des vœux sincères et chaleureux d'une bonne et heureuse année 2026, à partager avec celles et ceux qui vous sont chers,

J'exprime le souhait que perdurent l'excellence de nos relations et l'excellence de la coopération entre nos différentes organisations,

### **Excellente année 2026**

DV Jacques Guérin

Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires